

GOUR MEDICAL SA
ZUG

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
relatif aux comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2014

**Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels
de Gour Medical SA, Zug**

En notre qualité d'auditeur indépendant, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Gour Medical SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit internationales. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans qualifier notre rapport, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe qui décrit l'état de surendettement manifeste de la Société. La Société a donc l'obligation de se conformer aux exigences de l'article 725.2 du Code des Obligations.

MAZARS SA

Franck Paucod
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Roland Perriard
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 septembre 2016

Annexe: - Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



GOUR
M E D I C A L

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2104

	2014
<u>BILAN ACTIF</u>	<u>CHF</u>
<i>Actifs circulants</i>	
Disponibilités	504'231.06
Créances	-
Autres créances	-
<u>TOTAL ACTIFS CIRCULANTS</u>	<u>504'231.06</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>	<u>504'231.06</u>
<u>BILAN PASSIF</u>	
<i>Capitaux étrangers à court-terme</i>	
Dettes fournisseurs	23'164.94
Passifs de régularisation	5'660.00
<u>TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT-TERME</u>	<u>28'824.94</u>
<i>Capitaux étrangers à long-terme</i>	
Prêt convertible	500'000.00
<u>TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG-TERME</u>	<u>500'000.00</u>
<i>Capitaux propres</i>	
Capital social	100'000.00
Résultats reportés	
Profit/Perte de l'exercice	-124'593.88
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>	<u>-24'593.88</u>
<u>TOTAL PASSIF</u>	<u>504'231.06</u>

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2014

	2014
	<u>CHF</u>
<u>VENTES</u>	
Ventes de marchandises avec TVA	-
Ventes de marchandises sans TVA	-
	<hr/>
	-
<u>CHARGES SUR VENTES</u>	
Licences	-
	<hr/>
	-
MARGE BRUTE	<hr/> - <hr/>
CHARGES D'EXPLOITATION	
<u>Services</u>	
Honoraires comptables	2'160.00
Honoraires juridiques	42'935.45
Frais comité scientifique	43'233.17
Organe de révision	3'500.00
<u>Marketing & communication</u>	
Publicité	1'200.00
Marketing	4'598.19
Frais de voyages et de représentation	26'219.85
	<hr/>
	123'846.66
RESULTAT OPERATIONNEL PROFIT/(PERTE) (EBITDA)	<hr/> -123'846.66 <hr/>
<u>Amortissements</u>	
R&D	-
	<hr/>
	-
Total amortissements	-
RESULTAT NET AVANT IMPOT (EBIT)	<hr/> -123'846.66 <hr/>
Intérêt	-3.85
Intérêts bancaires	0.60
Frais bancaires	722.40
Perte de change	28.07
	<hr/>
	747.22
RESULTAT PROFIT / (PERTE) AVANT IMPOT	<hr/> -124'593.88 <hr/>
Impôt sur le bénéfice	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE PROFIT/(PERTE)	<hr/> -124'593.88 <hr/>

ANNEXE AUX COMPTES – 31 DECEMBRE 2014

1) Organisation et activité

La société Gour Medical SA a été incorporée le 22 juillet 2014 - Gour Medical est une société basée en Suisse dans le domaine vétérinaire biomédical.

Le but de la société est de tirer avantage des avancées dans la recherche humaine pour l'appliquer dans des solutions médicales pour les animaux de compagnie.

La société Gour Medical propose des solutions complètes thérapeutiques pour répondre aux besoins médicaux des animaux de compagnie par le traitement et la prévention des problèmes médicaux importants.

La société Gour Medical détient un portefeuille équilibré de produits régulés et non régulés.

2) Taux de change

Le taux de change utilisé lors de la clôture était de

1 EUR = 1.20235 Francs Suisse

3) Procédures comptables

Les états financiers ont été préparés conformément au droit applicable en Suisse.

Les charges de biens et d'investissements sont enregistrées soit dans les charges d'exploitation soit activées au bilan si nécessaire.

4) Prêt Convertible

Un prêt convertible a été obtenu le 26 novembre 2014 pour un montant de CHF 500'000. Le contrat de prêt prévoit que si l'emprunteur (Gour Medical SA) est en situation de surendettement manifeste selon l'article 725.2, le prêteur s'engage à postposer tout ou partie du prêt, dans la limite du montant nécessaire à couvrir la situation de surendettement manifeste.

Etant donné que la Société Gour Medical SA est en situation de surendettement manifeste au 31 décembre 2014, une postposition d'un montant de CHF 150'000 a été obtenue en date du 24 mars 2015.

5) Titres

Conformément au compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23.12.2014, il a été décidé de créer :

a) un capital conditionnel de CHF 50'000

b) et des actions autorisées de CHF 10'374.

6) Plans futurs

Gour Medical projette de développer le " dual orexin receptor antagonists compound" et de l'introduire sur le marché.

Nouveau traitement qui réduit l'anxiété, l'hypovigilance et l'hyperactivité du chien lors d'un stress du au transport, des bruits forts, la séparation de son maître, ainsi qu'une plus large application dans d'autres médications.

En parallèle, Gour Medical projette de développer un " monoclonal antibody anti-IgE " et potentiellement apporter sur le marché un nouveau traitement pour "l'atopic dermatitis" chez les chiens.

7) Evaluation de risques

La société n'a pas émis d'évaluation de risques au cours de l'année.